

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A MONSIEUR PIERRE DUPLOUY, PREMIER ADJOINT**

N/Réf : VD/ASO

N° d'ordre : 083-2026

Le Maire de la commune de STEENWERCK,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

Vu la délibération n° 009-2026 de la séance du conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Pierre DUPLOUY, en qualité de Premier Adjoint au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre DUPLOUY,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Pierre DUPLOUY est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

1- Urbanisme : délégation pour tous les projets concernant l'urbanisme, les actes et décisions relatives aux autorisations du droit des sols et à l'urbanisme (délivrance et conformité), ainsi que tous courriers, documents ou autorisations s'y rapportant, notamment :

- Instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme
- Enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme
- Engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine ;
- Application du règlement concernant la publicité ;
- Examen des projets et suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales
- Centralisation de toutes indications sur l'état des locaux

2- Communication et informatique :

- Administration et alimentation des canaux de communication institutionnels : site internet, page facebook, journal communal
- Suivi et gestion du parc informatique
- Sécurisation et fiabilisation du réseau informatique communal comme des outils applicatifs dédiés

3- Culture :

- Suivi et mise en œuvre de la politique culturelle et événementielle
- Coordination des différents espaces culturels de la ville
- Suivi des deux médiathèques du Bourg et de la Croix du Bac et du réseau de lecture publique l'escapade
- Développement des pratiques artistiques auprès des scolaires
- Développement et promotion de l'activité touristique de la ville
- Suivi et organisation de la Fête de la Musique
- Présentation et mise en valeur du patrimoine historique
- Relations avec les associations culturelles et de loisirs

Cette délégation entraînera délégation de signature des documents énumérés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 059-215905811-20260323-A083_2026-AR

SLOW

Article 2 : La signature de Monsieur Pierre DUPLOUY, des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante «Pour le Maire empêché, l'Adjoint délégué».

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et sera adressée à :

- Monsieur le Préfet;
- L'intéressé.

Fait à STEENWERCK, le 23 mars 2026

Le Maire,
Vincent DUCOURANT

Signature : Monsieur Pierre DUPLOUY,
Premier Adjoint

